

Le site Mémoire des hommes et ses évolutions : entre mémoire et histoire

Sandrine Aufray

Citer ce document / Cite this document :

Aufray Sandrine. Le site Mémoire des hommes et ses évolutions : entre mémoire et histoire. In: La Gazette des archives, n°236, 2014-4. Commémorer. pp. 71-83;

doi : 10.3406/gazar.2014.5164

http://www.persee.fr/doc/gazar_0016-5522_2014_num_236_4_5164

Document généré le 01/02/2018

Le site *Mémoire des hommes* et ses évolutions : entre mémoire et histoire

Sandrine AUFRAY

Inauguré en novembre 2003 avec la base nominative des « Morts pour la France » de la Première Guerre mondiale, le site Internet *Mémoire des hommes*¹, mémorial virtuel, a également vocation à mettre à la disposition du public des documents numérisés et des informations issus des fonds d'archives conservés par le ministère de la Défense, qu'il s'agisse des conflits contemporains ou de périodes antérieures.

Totalement refondu et enrichi de nouveaux fonds à l'occasion du lancement des commémorations du centenaire de la Première Guerre mondiale en novembre 2013, le site s'efforce de répondre aux nouveaux usages du Web, qu'il s'agisse du Web collaboratif ou de l'exposition de ses données à destination d'autres portails de ressources documentaires. Il permet actuellement de faire une recherche parmi 2,7 millions de noms et 5 millions de fichiers images².

Cet article se propose, non pas de décrire les modalités d'accès aux différentes rubriques du site, ce que les revues et sites de généalogie font avec beaucoup de méthode³, mais de revenir sur sa genèse, sur les enjeux mémoriels qui le façonnent régulièrement, ainsi que sur les choix archivistiques opérés par les concepteurs, dans le cadre d'une politique interministérielle plus affirmée.

¹ www.memoiredeshommes.sga.defense.gouv.fr

² Pour le détail des bases et fonds disponibles sur le site, voir l'historique sous la rubrique « Présentation » : <http://www.memoiredeshommes.sga.defense.gouv.fr/fr/article.php?larub=5&titre=historique>

³ Le numéro spécial de *La Revue française de généalogie* datée d'octobre 2014 et qui a pour thème « 1914-1918. Votre ancêtre poilu sur Internet », constitue à cet égard un bel exemple.



Page d'accueil du site *Mémoire des hommes* © Ministère de la Défense

Un outil mémoriel et un matériau pour l'histoire

La base de données des « Morts pour la France » de la Première Guerre mondiale : genèse d'un mémorial virtuel

Le projet du site *Mémoire des hommes* naît lorsque, à la fin de l'année 1999, Jean-Pierre Masseret, secrétaire d'État aux Anciens combattants, confie à la direction de la Mémoire, du Patrimoine et des Archives (DMPA), récemment créée¹, le projet de constituer une base de données informatique regroupant tous les noms des soldats tués durant la Première Guerre mondiale. S'il s'agit de moderniser l'administration par l'utilisation des nouvelles technologies, l'objectif est d'abord mémoriel. À l'instar des monuments lapidaires présents sur le territoire, et sous la forme d'un mémorial national et virtuel, un hommage est rendu aux plus de 1 300 000 soldats qui ont fait le sacrifice de leur vie et qui sont « Morts pour la France »². Le succès de cette base auprès du

¹ Par arrêté du 15 novembre 1999 portant organisation de la direction de la Mémoire, du Patrimoine et des Archives. Cette direction a fait l'objet d'une nouvelle organisation par arrêté du 31 mai 2010.

² Récompense morale visant à honorer le sacrifice des combattants et des victimes civiles tués à l'ennemi ou morts dans des circonstances se rapportant à la guerre, la mention « Mort pour la

public est immédiat. La recherche d'un nom est simple et s'affranchit des considérations liées à la géographie ; nul besoin en effet de connaître le lieu de naissance ou du dernier domicile du soldat pour le retrouver. Qui plus est, le site permet de consulter sous forme numérisée la fiche établie pour chacun et jusqu'alors seulement disponible en salles de lecture et sous la forme d'un microfilm. Cette fiche est d'autant plus précieuse qu'elle permet de prendre connaissance d'informations essentielles : au-delà du nom et des prénoms, elle précise en effet les dates et lieux de naissance et décès, les références du recrutement militaire, le grade et l'unité d'appartenance au moment de la mort et le lieu de transcription de l'acte de décès, souvent celui du dernier domicile. Ce sont autant de fils pour la poursuite de la recherche dans les fonds d'état civil, recrutement militaire et journaux des unités.

Il est intéressant de constater qu'après dix ans d'existence, le contenu de cette base est très stable et qu'elle conforte les travaux des historiens en ce qui concerne le nombre de tués¹. Ainsi, un peu plus d'un millier seulement de nouveaux noms ont été ajoutés, suite à la demande des internautes et en vertu du droit d'accès et de rectification². De même, on peut se féliciter que la fiabilisation de ces données progresse encore : d'une part par le signalement et la correction des erreurs portées sur la fiche et d'autre part par la précision de l'indexation. Pour le premier cas, un peu plus de 9 000 corrections ont été apportées ; le contexte de mise en ligne systématique des registres matricules militaires numérisés et de leur facilité d'accès est sans nul doute un facteur d'aide. Pour le second cas, les quelque 136 000 indexations collaboratives existantes constituent un bel encouragement. Gageons que cette dynamique au

France » est instituée par la loi du 2 juillet 1915 et modifiée par celle du 22 février 1922. Elle est aujourd'hui instruite par l'Office national des anciens combattants et des victimes de guerre (ONACVG) de Caen et accordée en vertu des articles L488 à L492 bis du code des pensions militaires d'invalidité et des victimes de la guerre.

¹ Voir notamment les travaux d'Antoine Prost qui évalue à 1 400 000 le nombre de soldats morts, y compris ceux décédés de leurs blessures ou de maladie après avoir été rendus à la vie civile. De fait, le fichier des « Morts pour la France » appartient à un fichier plus général dit fichier général des militaires de l'armée française décédés au cours de la Première Guerre mondiale. Issu des prérogatives du service de l'état civil aux armées, ce fichier a été établi dans le but d'informer sur la régularisation du décès des militaires tués, disparus ou décédés pendant la durée de la guerre, mais également dans le but d'informer sur l'attribution de la mention « Mort pour la France ». Il concerne les soldats décédés entre le 2 août 1914 et 1919. Doublé d'un second fichier pour les officiers, il comprend également près de 100 000 fiches de militaires pour lesquels la mention n'a pas été attribuée ou été traitée. Pour une présentation du fichier, voir *Archives de la Grande Guerre. Des sources pour l'histoire*, Archives de France - Presses universitaires de Rennes, 2014.

² Voir l'article 6 de l'arrêté du 24 juillet 2014 portant création d'un site Internet par la direction de la Mémoire, du Patrimoine et des Archives du ministère de la Défense.

service de tous, relayée par la très honorable initiative « 1 jour-1 poilu »¹, se poursuit et même gagne en puissance. Car, ainsi complétée pour la totalité des noms, la base pourrait nourrir de nombreuses études historiques et projets. La question du nombre exact de tués par année, lors de la journée très meurtrière du 22 août 1914 ou encore à Verdun, serait alors confortée.

Les journaux des unités 1914-1918 : un tournant archivistique et historique

Complément logique à la base nominative des « Morts pour la France », les journaux des unités engagées dans la Première Guerre mondiale ont été mis en ligne à l'occasion du quatre-vingt-dixième anniversaire de l'Armistice, le 11 novembre 2008. Si ce projet d'envergure a permis de numériser et de diffuser des fonds très consultés, soit plus de 3,2 millions de pages des journaux des marches et opérations (et documents comparables pour la marine et l'aéronautique militaire), il a également constitué un tournant pour le site. Car, au-delà de la richesse et de la volumétrie des fonds traités, le ministère de la Défense a alors inscrit son action dans une politique de mise en ligne classique de documents d'archives, tendant à la protection des originaux et à la valorisation des fonds. La dimension mémorielle a quant à elle été quelque peu différente. En effet, pour les autorités publiques et Jean-Marie Bockel, secrétaire d'État aux Anciens combattants, ce fut l'occasion à travers la mort du dernier poilu, Lazare Ponticelli, survenue le 12 mars 2008, d'évoquer le passage de « la mémoire à l'histoire ». Sans aucun doute, cet accès facilité à l'activité des unités au jour le jour a été le vecteur d'une appropriation individuelle de l'histoire collective se partageant entre générations. Chacun a pu prendre connaissance des événements qui s'étaient déroulés le jour de la mort de son ancêtre.

Le regain d'intérêt actuel pour la Grande Guerre montre, s'il en était besoin, que le symbole du dernier poilu n'a plus aujourd'hui autant d'importance pour continuer de se souvenir et de commémorer ses morts.

Au-delà des morts pour la France et des conflits contemporains : une ouverture renouvelée

Dès lors, la DMPA a continué d'ancrer le site dans l'histoire, s'efforçant de livrer un matériau brut et des informations dans leur complétude. Ainsi, en mai 2010, concomitamment aux manifestations liées au soixante-dixième

¹ Le projet « 1 jour-1 poilu » est animé par Jean-Michel Gilot sur le compte Twitter @1J1Poilu.

anniversaire de l'appel du 18 juin, le site a mis à disposition la base, non plus des seuls soldats « Morts pour la France », mais celle des militaires décédés au cours du conflit, c'est-à-dire tant les soldats qui se battirent sous la croix de la Lorraine que les militaires des forces vichystes engagés au Levant ou en Afrique du Nord, coloniaux et métropolitains, conscrits et militaires d'active, soldats réguliers et résistants¹. La finesse d'indexation de la base a notamment permis de donner des estimations plus fiables quant au nombre de morts pendant la bataille de France.

Cette ouverture, renouvelée pour les bases des militaires décédés sur les théâtres d'opérations extérieures (1905-1962) ou en opérations extérieures (1963 à nos jours) en 2012, s'est accompagnée d'un élargissement temporel et thématique des fonds mis à disposition. C'est ainsi qu'en 2011, année des outre-mer voyant célébrer les dix ans de la loi tendant à la reconnaissance des traites et des esclavages comme crime contre l'humanité², *Mémoire des hommes*, jusqu'alors consacré exclusivement aux conflits contemporains, et dans le cadre d'un double partenariat avec une association d'une part et les Archives nationales d'autre part, a accueilli un portail lié aux Compagnies des Indes, pour un projet de reconstitution virtuelle des fonds³.

En juillet 2013, Kader Arif, alors ministre délégué auprès du ministre de la Défense chargé des Anciens combattants, s'est rendu en République de Corée, accompagné de vétérans, afin de commémorer les soixante ans de l'armistice de ce conflit. À cette occasion, il a inauguré les nouvelles pages du site *Mémoire des hommes*, regroupant non seulement la base nominative des soldats français décédés ainsi que des sud-coréens intégrés au sein du bataillon français (BF/ONU), mais également le journal des marches et opérations de cette unité et enfin une carte interactive des principaux lieux de

¹ La base de données a été constituée à partir des dossiers des militaires décédés conservés au SHD à Caen (sous-série AC 21 P). Une vidéo de l'historien Olivier Wiewiorka tournée à l'occasion de sa mise en ligne est également accessible sur le site :

<http://www.memoiredeshommes.sga.defense.gouv.fr/fr/article.php?laref=77&titre=-memoire-des-hommes-video-de-presentation>

² Loi n° 2001-434 du 21 mai 2001 tendant à la reconnaissance des traites et des esclavages comme crime contre l'humanité.

³ Le projet permet de consulter un portail des armements mais également les rôles d'équipages des navires des Compagnies des Indes, conservés au SHD à Lorient et dépouillés par l'Association des amis du Service historique de la Défense à Lorient, et enfin les 170 journaux de bord des navires qui ont participé à la traite négrière conservés aux Archives nationales et cinq atlas nautiques de référence pour la navigation conservés au SHD à Vincennes.

décès des soldats, accompagnés d'une notice historique illustrée pour ce conflit peu connu.

Et, en décembre 2013, les registres matricules numérisés de la garde impériale et de l'infanterie de ligne (1802-1815), si prisés des généalogistes et passionnés d'histoire militaire, ont été mis en ligne, débutant ainsi une rubrique spécifique, destinée à être enrichie des sous-séries équivalentes des contrôles de troupe pour la période qui s'étend du XVIII^e siècle au début du XX^e siècle.

La base des fusillés de la Première Guerre mondiale : reconnaissance et connaissance

Enfin, en 2014, et pour la troisième fois depuis sa création, le site saisit l'occasion du 11 novembre pour mettre à disposition un nouveau fonds riche de symboles mémoriels et historiques. En l'occurrence, il s'est agi pour le ministère de la Défense de répondre à la demande formulée par le président de la République François Hollande au cours de la cérémonie de lancement des commémorations du centenaire de la Première Guerre mondiale, le 7 novembre 2013. À la suite de la déclaration, en 1998, à Craonne, pour le quatre-vingtième anniversaire de l'armistice de 1918, du Premier ministre Lionel Jospin en faveur d'une réintégration des fusillés dans la mémoire collective nationale, puis de celle du président Nicolas Sarkozy, à Douaumont, honorant tous les morts de la Première Guerre mondiale le 11 novembre 2008 (y compris les soldats français fusillés par leur commandement), ce dernier a en effet souhaité que soit abordée cette douloureuse question dans un esprit de réconciliation. Pour ce faire, au nom d'une mémoire qui ne divise pas mais qui rassemble, jugeant qu'« il n'est pas de reconnaissance plus forte que celle de la connaissance », et sur la base d'un rapport rédigé sous la présidence de l'historien Antoine Prost et rendu à Kader Arif, ministre délégué chargé des Anciens combattants, le 1^{er} octobre 2013¹, le président de la République a indiqué :

« Aujourd'hui, à mon tour, je souhaite, au nom de la République, qu'aucun des Français qui participèrent à cette mêlée furieuse ne soit oublié. C'est pourquoi je demande au ministre de la Défense qu'une place soit accordée à l'histoire

¹ *Quelle mémoire pour les fusillés de 1914-1918 ? Un point de vue historien*, rapport présenté à Monsieur le Ministre délégué auprès du ministre de la Défense, chargé des Anciens combattants, par un groupe de travail animé par M. Antoine Prost, président du conseil scientifique de la Mission du Centenaire, Paris, le 1^{er} octobre 2013. Le rapport est disponible sur le site du ministère de la Défense : <http://www.defense.gouv.fr/actualites/articles/quelle-memoire-pour-les-fusilles-de-1914-1918>

des fusillés au musée de l'Armée aux Invalides, dans ce lieu qui porte le récit de la guerre. De même, je souhaite que les dossiers des conseils de guerre soient numérisés et disponibles »¹.

Site de mise en ligne des fonds d'archives numérisés du ministère de la Défense, *Mémoire des hommes* a été la réponse naturelle à la commande relative à la numérisation et à la mise en ligne des dossiers de la justice militaire conservés au Service historique de la Défense (SHD), tandis que le musée de l'Armée a reconsidéré son parcours 1914-1918. Après un travail d'envergure tendant au dépouillement exhaustif des fonds de la justice militaire², une base de données nominative a été constituée afin de pouvoir restituer pour chaque fusillé ou exécuté sommaire, civil ou militaire, français ou étranger, les documents conservés : minute(s) de jugement et dossier(s) de procédure, fiche de décès du soldat issue de la base générale des « Morts pour la France » de ce conflit, lien vers la page du journal de marche, là encore disponible sur le site, ou encore référence à d'autres sources.

Entre temps, il a fallu régler la question de la mise en ligne de données sensibles, au titre des articles 8 et 9 de la loi 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés. En effet, si ces archives sont déjà librement communicables³, la Commission nationale de l'informatique et des libertés (CNIL) a étudié le besoin d'une autorisation *ad hoc* pour ces documents comportant notamment la mention d'infractions et de condamnations. Par dérogation à la délibération n° 2012-113 de la commission en date du 12 avril 2012 portant autorisation unique de traitements de données à caractère personnel contenues dans les archives publiques aux fins de communication et diffusion, et dans l'esprit de la délibération n° 2013-281 du 10 octobre 2013 relative à la numérisation, indexation et mise en ligne des

¹ Allocution pour le lancement du centenaire de la Première Guerre mondiale, Paris – Palais de l'Élysée, 7 novembre 2013. Le texte intégral est disponible sur le site de l'Élysée : <http://www.elysee.fr/declarations/article/allocution-pour-le-lancement-des-commemorations-du-centenaire-de-la-premiere-guerre-mondiale-4/>

² Quatre sous-séries sont concernées : GR 9 J (conseils de guerre de Paris, soit 1225 cartons ou registres), GR 10 J (conseils de guerre des régions militaires, soit 2436 cartons ou registres), GR 11 J (conseils de guerre aux armées, soit 3814 cartons ou registres) et GR 12 J (conseils de guerre outre-mer, soit 3045 cartons ou registres). Voir OTTAVI (Sébastien) (sous la direction de Thierry Sarmant), *Guide des sources de l'histoire de la justice militaire pendant la Première Guerre mondiale*, Vincennes, SHAT, 2000, sur le site Internet du Service historique de la Défense.

³ Code du patrimoine, article L213-2 : les documents relatifs aux affaires portées devant les juridictions, sont librement consultables à l'expiration d'un délai de soixante-quinze ans ou d'un délai de vingt-cinq ans à compter de la date du décès de l'intéressé si ce dernier délai est plus bref.

registres matricules des soldats ayant participé à la Première Guerre mondiale, la CNIL a considéré que les finalités du projet étaient « déterminées, explicites et légitimes » et que ce dispositif, mis en œuvre à des « fins historiques, statistiques ou scientifiques » et non pour le « simple devoir de mémoire et de valorisation du patrimoine auprès du grand public », pouvait être autorisé, moyennant quelques recommandations et exigences (comme une présentation pédagogique du fonds, la non-indexation des données sensibles et l'absence de réutilisation commerciale du fonds). La CNIL s'est prononcée en faveur de cette mise en ligne dans sa séance du 10 juillet 2014¹.

Un site modernisé, réservoir d'informations à l'usage des territoires et des projets

Certes, le site pouvait continuer son enrichissement progressif selon des termes équivalents. Néanmoins, d'un point de vue technique et fonctionnel, il était devenu indispensable de le refondre en profondeur. En effet, celui-ci était composé de plusieurs briques logicielles qui gênaient son administration et empêchaient toute évolution. La DMPA a alors opté pour une réflexion globale, tant concernant les besoins immédiats d'administration que les nouveaux services qu'elle entendait offrir aux internautes, dans un contexte marqué par le besoin de simplification du paysage numérique et du développement d'une politique interministérielle de portails d'archives unifiés².

Les enjeux de la refonte

La refonte fut en l'occurrence graphique, technique et fonctionnelle. Sur le plan graphique, il s'agissait d'appliquer les préconisations Internet de l'État en général et la charte graphique du ministère de la Défense en particulier, pour

¹ Délibération n° 2014-301 du 10 juillet 2014 autorisant le ministre de la Défense à mettre en œuvre des traitements automatisés ayant pour objets de collecter, de numériser, d'indexer, de conserver et de diffuser sur Internet des données à caractère personnel issues des archives dont il a la charge aux fins de préservation de la mémoire des conflits contemporains et de mise à disposition d'informations à des fins historiques (demande d'autorisation n° 1762778).

² QUENET (Maurice), *Quel avenir pour les archives de France*, rapport au Premier ministre, mars 2011 et *Amélioration de la relation numérique à l'utilisateur*, rapport issu des travaux du groupe « Experts numériques » réuni autour du député Franck Riester, septembre 2011.

un site qui avait par ailleurs vieilli¹. Une attention particulière fut consacrée à cette question, aidée par la richesse des fonds iconographiques conservés au SHD.

Sur le plan fonctionnel, au-delà de la généralisation d'un espace personnel et l'apparition d'une visionneuse unique et performante, le premier enjeu fut d'offrir une interrogation harmonisée et globale à travers l'ensemble des bases nominatives, emblème du site, afin de s'affranchir d'une recherche en silo pour chaque conflit, et pour lesquels il existe des recoupements chronologiques (en particulier la Seconde Guerre mondiale et les différents conflits coloniaux) :

- rendre facultatif le nom comme critère de saisie ;
- maintenir les paramètres « commence par », « exact », « contient » en cas de doute sur l'orthographe d'un nom ou l'ordre des prénoms ;
- développer la recherche multicritère et notamment permettre l'interrogation, sur des intervalles de date, des lieux, du grade, de l'unité, du recrutement et de l'attribution de la mention « Mort pour la France ».

La navigation entre les résultats a aussi été grandement améliorée : passage d'une fiche à une autre, circulation entre les lots d'images à partir de la visionneuse, amélioration de la possibilité de signaler des erreurs par l'ajout systématique d'un lien contact pour chaque image. Pour l'administration, cela a induit un travail en profondeur de restructuration des données d'index, avec la création d'un modèle général, la constitution de listes d'autorités et surtout le lissage des informations, qui est encore en cours et qui conduit parfois à quelques silences frustrants dans les résultats. Le travail est en particulier immense en ce qui concerne la géographie historique, non seulement pour le territoire français mais aussi pour les anciennes colonies.

Le deuxième objectif était de répondre aux nouveaux usages du Web collaboratif. Alors que les sites d'archives développaient de plus en plus d'outils permettant aux internautes d'annoter les documents numérisés, la DMPA considéra alors que les fonds en ligne se prêtaient particulièrement bien à cette pratique, dans un contexte de restriction budgétaire qui ne permettrait plus de mener des opérations d'indexation de grande ampleur. Ainsi, un module d'indexation collaborative a été développé pour la base des « Morts pour la France » de la Première Guerre mondiale. Elle est la plus importante du site, de par la quantité de noms qu'elle contient mais aussi de par les chiffres de

¹ La charte Internet de l'État en date du 16 février 2012 est disponible à l'adresse suivante : <http://references.modernisation.gouv.fr/charte-internet-de-letat>

consultation. Pour autant, c'est celle qui est le moins finement indexée : elle comprend pour chaque soldat de façon exhaustive les nom, prénoms, date de naissance, département ou pays de naissance. Sans sous-estimer l'intérêt de ce corpus ainsi constitué, la recherche historique et le travail de mémoire, en particulier des collectivités territoriales, autour des soldats nés ou domiciliés dans une commune, mais aussi morts sur tel champ de bataille ou appartenant à telle unité, nécessitent un niveau de détail plus important. Afin de tenter de répondre à ces besoins et en considérant l'évidente articulation de cette base avec les registres matricules conservés dans les Archives départementales et les livres d'or conservés aux Archives nationales, il a été décidé de faire porter l'indexation sur les informations qui seraient les plus utiles : lieu de naissance, grade et unité, bureau, classe et matricule de recrutement, date et lieu de décès, et lieu de transcription du décès. Le module a été conçu dans un esprit de simplicité et de standardisation des données. L'internaute, identifié par son compte, indexe la fiche qu'il souhaite, sans obligation quant aux champs proposés, majoritairement à l'aide de listes d'autorités. Sa contribution est immédiatement exploitable par les internautes en recherche. Au fil de l'eau, le webmestre valide les indexations, les complète au besoin et clôture alors la fiche correspondante. À ce jour, sur les quelque 136 000 annotations présentes dans la base, 47 500 sont issues du travail antérieur dudit webmestre. Plus de 2 700 internautes ont demandé à participer à l'indexation. Si pour certains il s'est agi de n'indexer qu'une seule fiche, dix d'entre eux cumulent le très beau chiffre de 27 000 annotations.

Enfin, le troisième objectif était d'appliquer au mieux les normes et standards de la profession archivistique, de façon à rendre interoperables les données. L'effort fut donc porté sur l'encodage des inventaires au format XML-EAD¹, l'utilisation systématique de liens pérennes pour l'identification et l'utilisation des ressources (liens ark), et la mise en place d'un entrepôt de moissonnage de type OAI-PMH² afin d'exposer les données à destination d'autres portails documentaires, dont le futur portail national des archives et son pendant européen.

¹ L'EAD est un format basé sur le langage XML qui permet de structurer des descriptions de manuscrits ou de documents d'archives.

² OAI-PMH est le sigle de l'Open Archives Initiative - Protocol for Metadata Harvesting, ce qui signifie « protocole pour la collecte de métadonnées de l'initiative pour les archives ouvertes ».

Pour ses dix ans tout juste, *Mémoire des hommes* a eu l'honneur d'être inauguré par le président de la République lors du lancement des commémorations du centenaire de la Grande Guerre le 7 novembre 2013, ce qui constitua une très belle récompense pour l'équipe projet.

Une fréquentation toujours plus importante

Depuis, le bilan statistique est très encourageant. Alors que le nombre cumulé de visites depuis l'ouverture du site en novembre 2003 est de plus de treize millions désormais, le nombre de visites quasiment doublé entre le début et la fin de l'année 2013, passant d'une moyenne de 3 300 à 6 000 visites par jour. Si ce chiffre est soumis à variation, une dynamique certaine a été retrouvée à partir du mois d'août 2014 et atteint, en octobre suivant, 7 500 visites par jour. Les multiples projets mémoriels et la couverture médiatique du centenaire relatant les événements de la guerre constituent sans aucun doute un facteur d'explication. Nous espérons que les nouvelles fonctionnalités du site y contribuent également. De fait, ce sont maintenant en moyenne 190 000 visites mensuelles pour 3,9 millions de pages vues, dont deux millions sont les fichiers des archives numérisées. Après quinze mois de fonctionnement, encore 40 % des visites sont celles de nouveaux utilisateurs. La base des « Morts pour la France » de la Première Guerre mondiale est de loin la plus consultée.

Terminons en indiquant que le 11 novembre reste la date clé du site en termes de fréquentation, que la récente loi tendant à faire de cette date la journée d'hommage à tous les morts pour la France ne fait que renforcer¹. Le 11 novembre 2014 a conforté ce propos en enregistrant 138 000 visites ce jour-là, parmi plus de 607 000 sur l'ensemble du mois.

Réutilisation des informations publiques : un bilan positif

Le bilan de l'ouverture du site vers l'extérieur et de la réutilisation des informations publiques qu'il diffuse est tout aussi encourageant. La mise en place de la réutilisation, qui répondait à la transposition de la directive européenne de 2003 en la matière, a été en l'occurrence le fruit d'une réflexion menée en 2010 avec l'Agence du patrimoine immatériel de l'État alors que le ministère de la Défense avait été approché par les deux principales sociétés de généalogie payante (Notrefamille.com et Ancestry.fr) pour disposer des fichiers

¹ Loi n° 2012-273 du 28 février 2012 fixant au 11 novembre la commémoration de tous les morts pour la France.

images des « Morts pour la France ». Ce travail a abouti à la rédaction d'un règlement général en date du 20 avril 2011¹ ainsi qu'à deux types de licences : une licence gratuite pour un usage non commercial et une licence payante pour un usage commercial. Les tarifs ont, quant à eux, été fixés sur la base d'un paiement unique et pour un usage illimité (sept centimes d'euro pour un fichier image et six centimes d'euro pour un champ d'index).

Après plus de trois années de fonctionnement, environ 200 licences ont été signées, toutes gratuites, les deux sociétés citées plus haut ayant finalement renoncé à leur demande. Si les années 2011 à 2013 ont vu une activité assez modeste (vingt-deux en 2011, trente-trois en 2012 et vingt-neuf en 2013), le nombre de demandes a littéralement explosé en 2014 avec déjà plus de cent demandes. Très majoritairement, il s'agit de demandes concernant les données de la Grande Guerre et émanant d'associations locales pour le patrimoine ou de mairies (services d'archives) souhaitant éditer un fascicule ou un livre, monter une exposition ou créer un site Web présentant les morts de la commune à partir des fiches des « Morts pour la France » et des JMO. La même catégorie de demandeurs, acteurs des territoires, souhaite parfois aussi disposer d'un export des bases nominatives afin d'alimenter un mémorial en construction. Citons en particulier le mémorial international de Notre-Dame-de-Lorette, établi au sud-est de la nécropole nationale, le plus grand cimetière militaire français, sous la forme d'un anneau sur lequel sont inscrits, sans distinction de nationalité, de grade ou de religion et par ordre alphabétique, les noms de 580 000 soldats morts en Flandre française et en Artois entre 1914 et 1918. Enfin, outre les sites associatifs de généalogie comme *MémorialGenWeb*², il n'est pas rare que les services d'archives, départementaux ou municipaux, mettent en valeur *Mémoire des hommes* en renvoyant vers le site ou encore en concevant des dossiers thématiques pour la recherche généalogique à l'aide des fonds diffusés sur le site³.

Au titre de la Grande Guerre, la base des « Morts pour la France » est désormais interrogeable à travers plusieurs projets d'envergure. Ainsi, en sus du moteur « Généalogie »⁴ du ministère de la Culture auquel est lié *Mémoire des*

¹ Les éléments liés à la réutilisation des informations publiques sont disponibles sur le site dans la rubrique « Présentation, informations pratiques, modalités de réutilisation d'informations publiques ».

² <http://www.memorial-genweb.org/~memorial2/>

³ Citons par exemple, avec nos remerciements, le site des Archives départementales du Var, de la Creuse ou encore de Loire-Atlantique, qui a par ailleurs publié un guide de l'histoire du combattant de la guerre de 1914-1918.

⁴ <http://www.culture.fr/Genealogie>

hommes depuis avril 2010, il est possible de retrouver les données à travers le site du *Grand Mémorial* ayant vocation à regrouper les noms de huit à neuf millions de soldats identifiés dans les registres matricules militaires et conservés par les Archives départementales, mais aussi *Génération 14*, Web documentaire destiné à susciter les recherches autour des ancêtres de 1914-1918, et enfin *Le Monde se souvient/The World remembers*, destiné à commémorer à l'échelle internationale le conflit, en diffusant une liste de noms commune. Pour tous ces projets, l'utilisation des liens ark est fondamentale et garantit une qualité des sources aux internautes, tout en préservant la visibilité de *Mémoire des hommes*.

Conclusion

Avec le symbole fort que représente la base des « Morts pour la France » de la Première Guerre mondiale, le site *Mémoire des hommes* a rapidement acquis l'audience d'un public diversifié qui ne s'est pas démentie, et qui trouve un soutien naturel en ces temps de commémorations du centenaire de la Grande Guerre et du soixante-dixième anniversaire de la Seconde Guerre mondiale. Après plus de dix ans d'existence et fort d'une mise à jour permanente, il est devenu un site de référence, aujourd'hui réservoir de données alimentant des portails de ressources, en faveur de recherches généalogiques, d'études historiques, de projets pédagogiques et mémoriels et enfin de mise en valeur des territoires. Encore largement axé sur les conflits contemporains, il est aussi le vecteur d'une politique patrimoniale de numérisation et valorisation des fonds très riches que conserve le ministère de la Défense et qui remontent au XVII^e siècle. Sans antinomie donc, le site poursuit son enrichissement entre « mémoire » et « histoire ».

Sandrine AUFROY
Chef de projet du site *Mémoire des hommes*
Ministère de la Défense
sandrine.aufroy@intradef.gouv.fr